



## AVENANT N° 8 À LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GIP RESSOURCES & TERRITOIRES

### Modification de l'Article 1 du Titre I

Rédigé comme suit :

#### Article 1 – Constitution

Un groupement d'intérêt public est constitué entre les membres suivants, signataires de la présente convention :

- L'Etat, représenté par le-la préfet-e de la région Occitanie, préfet-e de la Haute-Garonne,
- L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, représenté par le-la délégué-e régional ou le-la délégué-e régional-e adjoint-e,
- L'Université Toulouse 2 – Jean Jaurès, représentée par son-sa Président-e,
- L'Institut d'études politiques de Toulouse, représenté par son-sa directeur-riche,
- La Communauté d'agglomération du SICOVAL, représentée par un-e élu-e délégué-e,
- La Communauté d'agglomération Rodez Agglomération, représentée par un-e élu-e délégué-e,
- La Communauté d'agglomération du Grand Auch Cœur de Gascogne, représentée par un-e élu-e délégué-e,
- La Communauté de communes Decazeville Communauté, représentée par un-e élu-e délégué-e,
- La ville de Gaillac, représentée par un-e élu-e délégué-e,
- La ville de Figeac, représentée par un-e élu-e délégué-e,
- La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, représentée par un-e élu-e délégué-e,
- La ville de Fonsorbes, représentée par un-e élu-e délégué-e,
- La ville de Plaisance du Touch, représentée par un-e élu-e délégué-e,
- Toulouse Métropole, représenté par un-e élu-e délégué-e,
- La Communauté d'agglomération du Grand Cahors, représentée par un-e élu-e délégué-e,
- La ville de Moissac, représentée par un-e élu-e délégué-e,
- La Communauté de communes Carmausin-Ségala, représentée par un-e élu-e délégué-e,
- La ville de Cornebarrieu, représentée par un-e élu-e délégué-e,
- La Communauté d'agglomération Grand Montauban, représentée par un-e élu-e délégué-e,
- La ville de Foix, représentée par un-e élu-e délégué-e,
- Le GIP Politique de la Ville Tarbes Lourdes Pyrénées,
- La ville de Tarbes représentée, par un-e élu-e délégué-e,
- La ville de Villefranche-de-Rouergue, représentée par un-e élu-e délégué-e,
- La Communauté d'agglomération du Grand Albigeois, représentée par un-e élu-e délégué-e,
- Le CIAS Carcassonne Agglo Solidarité,
- La ville d'Aussillon, représentée par un-e élu-e délégué-e,
- La ville d'Auterive, représentée par un-e élu-e délégué-e,
- La ville de Labruguière, représentée par un-e élu-e délégué-e,
- La Communauté d'agglomération Foix-Varilhes, représentée par un-e élu-e délégué-e,
- La Communauté de communes Couserans-Pyrénées, représentée par un-e élu-e délégué-e,
- La Communauté de communes du Pays d'Olmes, représentée par un-e élu-e délégué-e,
- La Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, représentée par un-e élu-e délégué-e,
- L'association Lieu Ressource Formation (LRF),
- L'Association de la Fondation Étudiante Pour la Ville (AFEV),
- L'association La Trame,

- L'association Toulouse Ouverture 7 (TO7),
- L'association Alliances & cultures,
- L'Association Enfance Jeunesse du Carmausin (EJC),
- L'association Osengo by Aformac,
- L'association Entraide Partage et Travail,
- L'association Hérisson Bellor,
- L'association Portes Ouvertes de Tarbes,
- L'association Tactikollectif,
- L'association Agir Pour la Mobilisation des Savoirs (AMS Grand Sud),
- L'association PROGRESSS, Régie Territoires du Grand Rodez,
- L'association Parole Expression,
- L'association AGAPEI,
- L'association Diapason,
- L'association Union Française des Centres de Vacances et de loisirs (UFCV M.P.),
- L'association Loisirs Éducation Citoyenneté Toulouse (LE&C Grand Sud),
- L'association Secours Catholique Ariège-Garonne,
- L'association CREPT Formation,
- L'association Scouts Musulmans de France,
- L'association Apprentis d'Auteuil – Direction territoriale,
- L'association École des Droits Humains et de la Terre,
- L'École de la Deuxième Chance,
- L'association Médecins du Monde Midi-Pyrénées,
- L'association Langage et Partage,
- L'association Cosmopolitaine,
- L'association Aralia,
- L'association Fondation C.E.S.D.V - I.J.A - Centre d'Education Spécialisée pour Déficiants Visuels - Institut des Jeunes Aveugles,
- L'association Myriade,
- L'association CRAISAF,
- L'association ALEFPA ESAT CATIC,
- L'association Réseau Social et Solidaire de Blagnac (RSSB),
- L'association MJC-CS Mazamet.

## Modification de l'Article 11 du Titre II

*Rédigé comme suit :*

### **Article 11 – Contribution des partenaires au financement**

Les contributions de base des membres aux activités et aux charges du groupement sont déterminées dans les conditions suivantes :

Membres	Montant annuel	Modalités
Etat	126 000 €	Subvention
IEP	10 000 €	Valorisation
UT2J	10 000 €	Valorisation
Collectivités	64 171,34 €	Adhésion
Associations	8 200 €	Adhésion

Ces contributions ne sont effectives que sous réserve du vote des lois de finances et notification de crédits des autorités compétentes.

Ces contributions sont fournies sous forme :

- de participation financière au budget de fonctionnement et au budget d'investissement
- de mise à disposition de locaux
- de mise à disposition de matériel

ou sous toute autre forme de contribution au fonctionnement du groupement, notamment par la mise à disposition de personnels. La valeur de cette contribution est appréciée d'un commun accord.



**Détail du collège des collectivités :**

<b>Collectivités</b>	<b>Adhésions</b>
CA Sicoval	5 143,02 €
CA Rodez Agglomération	3 554,76 €
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	2 462,46 €
CC Decazeville Communauté	1 111,98 €
Ville de Gaillac	986,10 €
Ville de Figeac	620,94 €
CA Castres-Mazamet	4 881,24 €
Ville de Fonsorbes	802,80 €
Ville de Plaisance du Touch	1 249,56 €
Toulouse Métropole	12 000,00 €
CA Grand Cahors	2 614,26 €
Ville de Moissac	835,68 €
CC Carmausin-Ségala	1 845,72 €
Ville de Cornebarrieu	519,90 €
CA Grand Montauban	5 005,26 €
Ville de Foix	603,06 €
GIP PDV Tarbes Lourdes Pyrénées	100,00 €
Ville de Tarbes	2 727,00 €
Ville de Villefranche-de-Rouergue	717,90 €
CA Grand Albigeois	5 186,70 €
CIAS Carcassonne Agglo Solidarité	400,00 €
Ville d'Aussillon	343,08 €
Ville d'Auterive	625,62 €
Ville de Labruguière	400,98 €
CA Foix-Varilhes	2 007,54 €
CC Couserans-Pyrénées	1 852,80 €
CC Pays d'Olmes	902,64 €
CA Gaillac-Graulhet	4 670,34 €
<b>TOTAL</b>	<b>64 171,34 €</b>

**Détail du collège des associations :**

<b>Associations</b>	<b>Adhésions</b>
LRF – <i>Lieu Ressource Formation</i>	400,00 €
AFEV – <i>Association de la Fondation Étudiante pour la Ville</i>	400,00 €
La Trame	100,00 €
TO 7 – <i>Toulouse Ouverture 7</i>	100,00 €



Alliances & Cultures	400,00 €
EJC – <i>Enfance Jeunesse du Carmausin</i>	400,00 €
Osengo by Aformac	100,00 €
Entraide Partage et Travail	100,00 €
Hérisson Bellor	100,00 €
Portes Ouvertes de Tarbes	200,00 €
Tactikollectif	100,00 €
AMS Grand Sud – <i>Agir pour la Mobilisation des Savoirs</i>	400,00 €
PROGRESS – <i>Régie de territoire du Grand Rodez</i>	200,00 €
Parole Expression	200,00 €
AGAPEI	400,00 €
Diapason	100,00 €
UFCV M.P. – <i>Union Française des Centres de Vacances et de loisirs</i>	400,00 €
LE&C Grand Sud – <i>Loisirs Éducation et Citoyenneté</i>	400,00 €
Secours Catholique Ariège-Garonne	400,00 €
CREPT Formation	400,00 €
Scouts Musulmans de France	100,00 €
Apprentis d'Auteuil – Direction territoriale	400,00 €
École des Droits Humains et de la Terre	100,00 €
E2C – <i>École de la Deuxième Chance</i>	400,00 €
Médecins du Monde Midi-Pyrénées	200,00 €
Langage et Partage	100,00 €
Cosmopolitaine	100,00 €
Aralia	200,00 €
Fondation C.E.S.D.V - I.J.A - Centre d'Education Spécialisée pour Déficiants Visuels - Institut des Jeunes Aveugles	400,00 €
Myriade	100,00 €
CRAISAF	100,00 €
ALEFPA ESAT CATIC	400,00 €
Réseau Social et Solidaire de Blagnac	100,00 €
MJC-CS Mazamet	200,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 200,00 €</b>

Fait à Toulouse le 4 mars 2025  
Signature et cachet



**RESSOURCES & TERRITOIRES**  
Centre de ressources cohésion sociale - Occitanie  
Site CVRH - 6, impasse Paul Mesplé  
31100 Toulouse - Tél. 05 62 11 38 34  
[www.ressources-territoires.com](http://www.ressources-territoires.com)  
Siret 183 109 032 00049

